Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Séance d'information dans le cadre de la lutte contre le feu bactérien: l'accent est mis sur les mesures préventives

Dans le cadre d'une séance spéciale d'information, le service de l'agriculture, en lien avec l'Union fruitière lémanique, a sensibilisé hier les arboriculteurs aux risques que le feu bactérien fait courir aux vergers et exposé les mesures à observer. Dans ce domaine, la priorité est donnée dans le canton de Vaud à la prévention. Des contrôles sont en cours dans plus de 240 communes. En juin, des vergers avaient été touchés à Perroy et les arbres avaient dû être rapidement arrachés et brûlés.

Le Service vaudois de l'agriculture, par l'intermédiaire de sa station cantonale vaudoise d'arboriculture, associé à l'Union fruitière lémanique, a expliqué mardi 5 août les enjeux de la lutte préventive contre le feu bactérien, après la découverte en juin de la présence de cette maladie dans des vergers de la côte lémanique. Les producteurs présents hier représentaient plus de 60 % de la surface des vergers commerciaux du canton.

L'acuité du danger leur a été exposée: le feu bactérien peut provoquer, au stade ultime, la perte de l'outil de travail. Le message délivré aux professionnels est clair: accepter la présence du feu bactérien dans les vergers impliquerait pour eux une charge de travail supplémentaire conséquente. Il a en outre été rappelé qu'actuellement il n'existe pas d'assurance contre les dommages économiques causés aux exploitations par cette maladie.

La lutte préventive reste le moyen le moins onéreux de limiter l'avance du feu bactérien. La détection et l'élimination rapide des plantes atteintes sont indispensables. A cette fin, le contrôle des parcelles arboricoles et de leurs alentours est réalisé par les producteurs de fruits à pépins. Parallèlement, des contrôles par sondages dans plus de 240 communes vaudoises sont actuellement assurés dans les propriétés privées par les contrôleurs communaux sur directives de la station cantonale d'arboriculture.

Toutes les plantes sensibles (plus de vingt types différents) vont faire l'objet de contrôles, notamment les cotonéasters (interdits de plantation, commercialisation et

multiplication depuis plusieurs années), le cognassier (étant très sensible, il représente un élément clé de la multiplication des bactéries et ne devrait pas être planté à proximité des vergers), l'aubépine ou épine blanche (de loin la plus sensible des essences forestières, donc potentiellement la plus contagieuse). Les mesures de précautions lors de la récolte qui débute dans un peu plus d'un mois, ont également été rappelées.

Cette maladie qui touche les arbres fruitiers à pépins n'est pas dangereuse pour l'être humain.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 août 2008

DEC, Frédéric Brand, chef du service de l'agriculture, 079 372 82 32 Pascal Mayor, chef de la station cantonale d'arboriculture, 021 557 91 85 ou 079 247 68 58